

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances  
locales

Sous matière :  
Subventions

**OBJET :  
AMENAGEMENT DE  
LA HALLE ET DE LA  
PLACE DE VERDUN  
- APPROBATION DU  
PROGRAMME DES  
TRAVAUX -  
DEMANDE DE  
SUBVENTIONS**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL  
EN DATE DU : 01.06.2016

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 01.06.2016

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : 14 JUIN 2016

Séance du Conseil Municipal du 07 juin 2016,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence  
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO  
Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD  
Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline,  
GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François,  
BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL  
KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, LINOUS Stéphane, THOMAS Guy,  
ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,  
M. SOL Philippe donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,  
M. GRIMAUD Gérard donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,  
Mme RUIZ Patricia donne procuration à Mme BARTHES Chantal,  
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOUS Stéphane,  
Mme CHOPIN Marie-Christine donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

**Secrétaire** : Mme EL KHAZ Sarah,

Afin de conforter l'attractivité commerciale de notre cœur de ville, il a été décidé  
de mettre en place des actions renforçant la qualité urbaine du centre-ville et qui  
valorise son patrimoine en s'appuyant en particulier sur une opération phare : la  
transformation qualitative de la Halle de Verdun, actuellement halle ouverte et  
peu utilisée, en lieu de vie dédié à la fois à des animations commerciales et à  
des animations associatives, élément moteur pour le commerce de proximité.  
L'aménagement de la halle sera accompagné par l'aménagement urbain de ses  
abords (la Place de Verdun et la rue Gambetta).

Le projet d'aménagement se décompose en deux tranches comprenant les  
travaux suivants :

I) Tranche 1

- Fermeture de la Halle avec un dispositif vitré,
- Reprise des balustres côté sud,
- Mise aux normes d'accessibilité des WC publics situés en rez de place,
- Reprise de la place sur son angle Sud avec la rue Gambetta
- Reprise du parvis côté nord.
- Aménagement des locaux en rez de place afin qu'ils puissent être  
dédiés à des activités en lien avec l'attractivité ou la promotion du  
centre-ville et de son commerce.

II) Tranche 2

- Aménagement de la Place de Verdun et de son pourtour (dont Grand Rue)
- Aménagement de la Rue Gambetta

Le montant prévisionnel des travaux est de 1 402 100.00 H.T. se décomposant ainsi :

- 622 950.00 € pour la tranche 1
- 779 150.00 € pour la tranche 2

Il convient donc de solliciter des aides de l'Etat pour l'ensemble de l'opération ainsi que du Conseil Régional et du Conseil Départemental pour la tranche 2 uniquement.

En effet, il est précisé que cette délibération complète la délibération n°2015-15 du 16 décembre 2015 qui autorisait d'ores et déjà Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la Région et du Département pour les travaux sur la halle.

En tenant compte de ces éléments, le plan de financement prévisionnel présenté est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Opération	Montant € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Aménagement de la Halle de Verdun	1 402 100.00 €	<b>Région</b>	<b>350 000.00</b>	25% du total
		<i>(sur tranche1)</i>	140 400.00	<i>(10% sur tranche1)</i>
		<i>(sur tranche2)</i>	209 600.00	<i>(15% sur tranche2)</i>
		<b>Département</b>	<b>180 000.00</b>	13% du total
		<i>(sur tranche1)</i>	30 000.00 <i>Notifié</i>	<i>(2% sur tranche1)</i>
		<i>(sur tranche2)</i>	150 000.00	<i>(11% sur tranche2)</i>
		<b>FSIL</b>	<b>420 630.00</b>	30%
		<b>Ville</b>	<b>451 470.00</b>	32%
	<b>1 402 100.00</b>		<b>1 402 100.00</b>	<b>100%</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** le programme de cette opération tel que défini ci-dessus par M. le Maire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions telles que présentées dans la délibération auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de l'Etat

**PRECISE** que les crédits relatifs aux études seront inscrits au budget 2016, nature 21318.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.  
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 07 juin 2016.



Le Maire,

  
**Patrick MAUGARD**

Ampliation faite le :  
**13 JUIN 2016**  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
**09 JUIN 2016**  
Par publication le :  
**14 JUIN 2016**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

**Hervé ANTOINE**



Accusé de réception de Préfecture du 09/06/2016  
N°011-211100763-20160607-2016-128-DE